# Point 26 de l’ordre du jour : mise à jour de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité

## Note : cette information devra être mise à jour lors de la réunion du GAC afin de prendre en considération la réunion présentielle du CCWG-Responsabilité qui se tiendra dans la ville de Panama le dimanche 24 juin 2018.

## Problématiques

1. Rapports des membres de la piste de travail 2 (WS2) du CCWG-Responsabilité nommés par le GAC.
2. Rapport final et recommandations de la WS2 du CCWG.
3. Position du GAC en tant qu’organisation membre du CCWG.

## Actions requises de la part du GAC

1. **Rapports des membres du GAC**

Lors de ses récentes réunions, le GAC a pris l’habitude d’entendre les rapports des membres du CCWG nommés par le GAC. Des rapports intersession ont été préparés et envoyés au GAC par le secrétariat ACIG-GAC.

Les membres du CCWG nommés par le GAC sont : l’Argentine, le Brésil, le Canada, le Danemark et l’Iran.

1. **Version préliminaire du rapport final et des recommandations**

Le CCWG a publié son [rapport final](https://www.icann.org/en/system/files/files/ccwg-acct-ws2-final-27mar18-en.pdf), avec des recommandations, pour commentaires publics, du 30 mars au 11 mai 2018. En théorie, le but était limité à l’identification de contradictions entre les recommandations. La raison pour ce faire était que le CCWG ne peut pas revenir sur des questions de fond car il doit achever ses travaux avant juin 2018.

Un membre du GAC (la France) a présenté des commentaires publics sur la diversité et la compétence.

Le Conseil d'administration de l’ICANN s’inquiète vis-à-vis de certaines recommandations. Au moment de la préparation du présent document, celles-ci étaient toujours en cours de discussion avec les co-présidents du CCWG. L'objectif est d'élaborer des « directives de mise en œuvre » pour répondre aux préoccupations du Conseil d’administration sans modifier les recommandations. La situation actuelle est présentée dans le tableau ci-dessous.

La situation concernant les recommandations tel qu’accordées par le CCWG et publiées pour consultation publique est la suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **Recommandation** | **Commentaire** |
| **Rapport et toutes les recommandations** | Le GAC ne s’est pas mis d’accord sur une contribution consensuelle. Certains membres du GAC ont fait des observations quant au processus de consultation publique et ont défendu des points de vue individuels au niveau opérationnel du CCWG. |
| **Diversité**   * Une définition convenue de la diversité devant s'appliquer au sein de l’ICANN. * Les SO et AC devront examiner et publier leurs propres initiatives pour accroître la diversité interne, avec le soutien de l’organisation ICANN, le cas échéant. | **France** : Le gouvernement français regrette que la proposition de créer un « bureau de la diversité », le principal outil concret et ambitieux pour améliorer la diversité au sein de l’ICANN, n’ait pas été incluse parmi les recommandations du CCWG.  Les propositions des sous-groupes chargés de la diversité contiennent plusieurs avancées, y compris une définition multidimensionnelle de la diversité, la publication régulière de données et un système pour que la communauté puisse envoyer des requêtes à l’ICANN au sujet des progrès en matière de diversité.[[1]](#footnote-1) |
| **Lignes directrices pour une conduite de bonne foi lors de la révocation de membres individuels du Conseil** | Aucune discussion du GAC. |
| **Cadre d’interprétation des droits de l’homme**   * L’ICANN devra appliquer un cadre d’interprétation proposé et des considérations concernant le statut constitutif de l’ICANN relatif aux droits de l’homme. | Aucune discussion de fond du GAC. |
| **Compétence**   * L’ICANN doit être proactive dans la facilitation des licences de l’OFAC. * Une approche de « menu » pour permettre aux parties aux contrats de l’ICANN de choisir la législation applicable avant de conclure un contrat est appuyée, quoiqu’il existe d’autres options. | **France** : Compte tenu des forts désaccords au sein du sous-groupe, le gouvernement français encourage les membres du sous-groupe à explorer de nouvelles voies pour introduire des immunités vis-à-vis de la compétence, notamment des immunités partielles, afin d’assurer son indépendance et sa redevabilité à l'ensemble de la communauté internationale de l'Internet.[[2]](#footnote-2)  Brésil : Le GAC devrait avoir suffisamment de temps pour discuter des recommandations concernant la compétence et atteindre une position commune, si possible.[[3]](#footnote-3) |
| **Ombudsman de l’ICANN** | Aucune discussion de fond du GAC.  Le Conseil d’administration a quelques inquiétudes. En cours de discussion avec les co-présidents du CCWG. |
| **Responsabilité des SO et des AC**   * Les SO et AC doivent mettre en œuvre les bonnes pratiques recommandées (en fonction de l’applicabilité à leur structure et objet) en ce qui concerne la responsabilité, la transparence, la participation, la sensibilisation et les mises à jour des règles et procédures. | Aucune discussion de fond du GAC. |
| **Responsabilité du personnel :** | Aucune discussion du GAC. |
| **Transparence de l’ICANN**   * L’ICANN devra faire part régulièrement et publiquement de ses échanges avec les gouvernements. * L’ICANN devra améliorer ses dispositions quant à la divulgation des informations et la dénonciation. | Aucune discussion du GAC.  Le Conseil d’administration a quelques inquiétudes. En cours de discussion avec les co-présidents du CCWG. |

1. **Position du GAC en tant qu’organisation membre du CCWG**

Le GAC (avec d’autres SO et AC) est une organisation membre de ce CCWG. La [charte](file:///\\\Users\tomwdale\Downloads\Enhancing%20ICANN%20Accountability%20FINAL%20-%20Clean%20-%20Charter%20-%20updated%203%20November%202014%20(1).pdf) prévoit que : *« [...] chacune des organisations membres, conformément à leurs propres règles et procédures, examinera et discutera les propositions préliminaires et décidera s’il est convenable d’adopter les recommandations incluses dans le/s projet/s ».*

Le GAC peut répondre de plusieurs façons :

1. Soutenir l’adoption de toutes les recommandations.
2. Indiquer les points de désaccord spécifiques et proposer des alternatives. Cela pourrait inclure, par exemple, des questions particulières à aborder dans le cadre du processus de mise en œuvre ; et/ou la poursuite de la révision de questions litigieuses dans un autre forum (peut-être plus simple et requérant moins de ressources).
3. Quant aux recommandations de la piste de travail 1 du CCWG, le GAC a exprimé sa position comme suit : *« Alors que certaines délégations ont exprimé leur soutien à la proposition, d’autres n'étaient pas en position d’approuver la proposition dans son ensemble. Malgré ces différences d'opinion, le GAC ne voit aucune objection à la transmission de la proposition au Conseil d’administration de l’ICANN ».*[[4]](#footnote-4)

## Position actuelle

Au moment de la préparation du présent document :

* Aucune séance plénière du CCWG n'a eu lieu depuis l'ICANN61.
* Les co-présidents du CCWG examinaient toujours les préoccupations du Conseil de l’ICANN avec certaines recommandations préliminaires.
* Les dispositions pour la présentation du rapport et des recommandations qui devaient être présentées aux organisations pour leur considération n'avaient pas été finalisées.

## Informations complémentaires

[Piste de travail 2 (WS2) du CCWG-Responsabilité](https://community.icann.org/display/WEIA/WS2+-+Enhancing+ICANN+Accountability+Home)

[Sous-groupe du CCWG-Responsabilité sur la compétence](https://community.icann.org/display/WEIA/Jurisdiction)

[Sous-groupe du CCWG-Responsabilité sur la diversité](https://community.icann.org/display/WEIA/Diversity)

[Sous-groupe du CCWG-Responsabilité sur les droits de l’homme](https://community.icann.org/display/WEIA/Human+Rights)

[Sous-groupe du CCWG-Responsabilité sur la responsabilité des SO et AC](https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=59643284)

## Gestion des documents

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre** | Mise à jour de la WS2 du CCWG-Responsabilité |
| **Distribution** | Membres du GAC |
| **Date de distribution** | Version 1.0 : 7 juin 2018  Version 1.1 : 14 juin 2018 |

1. France : [Présentation à la consultation publique concernant la diversité](https://mm.icann.org/pipermail/comments-ccwg-acct-ws2-final-30mar18/attachments/20180511/7043bf04/ICANN-WS2-2emeconsultation-Diversite-CommentairesduGouvernementfrancais-0001.pdf) [↑](#footnote-ref-1)
2. France : [Présentation à la consultation publique concernant la compétence](https://mm.icann.org/pipermail/comments-ccwg-acct-ws2-final-30mar18/attachments/20180511/7043bf04/ICANN-WS2-2emeconsultation-Juridiction-CommentairesduGouvernementfrancais-0001.pdf) [↑](#footnote-ref-2)
3. Brésil : Avis au secrétariat préalable à la réunion et membres du CCWG nommés par le GAC [↑](#footnote-ref-3)
4. [Communiqué du GAC de Marrakech](https://www.icann.org/en/system/files/correspondence/gac-to-board-09mar16-en.pdf) [↑](#footnote-ref-4)